

et le médecin appelé a constaté qu'il avait plusieurs côtes brisées dont deux lui pénétraient à poumon gauche et qu'il avait de plus à la tête une blessure aussi mortelle.

On l'a transporté à l'hôpital, où il est mort quelques heures après.

On ne saurait dire comment l'accident est arrivé car Roland était resté le dernier au travail, il était occupé au pignon de la maison. C'est-à-dire à près de 20 mètres du fond de la cave et c'est de ce point qu'il a dû tomber lorsqu'il a voulu descendre car on l'a retrouvé juste au-dessous de la place où il travaillait.

Dimanche dernier, Mme Florentine Demazures, dernière demeurant à Mouveaux se rendait à l'église, vers six heures.

Pendant son absence, un malfaiteur s'est introduit chez elle par la porte du jardin et s'est approprié deux porte-monnaies noirs appartenant à son mari. L'un des deux contenait une somme de 4 fr. 50 et l'autre de 5 francs. Le voleur a emporté, en outre, deux bagues en or dont une ornée de pierres et de diamants. Tous ces objets ont été retrouvés dans un commode non fermé à clef. Une paire de bottines neuves a également été emportée. L'ensemble du vol est évalué à une centaine de francs.

Malgré les plus actives recherches, le coupable est resté inconnu.

Dans sa séance du 31 mai dernier, la Société Industrielle s'est occupée du Canal du Nord.

Dans le compte-rendu publié par les soins du bureau, une erreur de composition s'est glissée, qui dénaturait la pensée de la Société.

Nous en rétablissons ici le texte exact :

« M. Edouard Crépy demande que l'on adjoigne au vote favorable au projet de M. Flamant, celui de l'exécution d'un canal maritime, ou du moins à grande section, entre Lille et Dunkerque. M. Crépy fait valoir dans tous ses détails la nécessité pour le commerce et l'industrie lilloise, de la réalisation de ce projet.

Plusieurs membres se rallient à l'avis de M. Crépy sur son fond et M. Crépy, pensant qu'il n'y a pas lieu de charger d'une demande nouvelle un programme défini par les termes de l'enquête.

L'ajournement de l'amendement proposé par M. Crépy est mis aux voix et adopté ; M. le président invite M. Crépy à libeller un vote spécial dans le sens qu'il a indiqué, pour le soumettre à une prochaine assemblée. »

Le cercle en ce moment un certain nombre de fausses pièces de 5 francs en argent à l'effigie de Victor Emmanuel, millésime 1893. Ces pièces sont tellement bien faites qu'elles peuvent être reconnues qu'à leur son.

Lundi matin, vers 6 heures, un sieur Paquet, de la rue d'Éna, à Lille, est allé dans la rue de Turenne, attendre sa femme, Elise Blanchet, qui se rendait au travail.

Il s'est jeté sur elle, l'a rouée de coups et l'a laissée à demi-assommée sur le trottoir.

Après avoir par des passants, cette brute a été remise à la disposition du parquet. L'état de la pauvre femme était grave.

Le coupable est un ivrogne et un débâché, qui avait déjà plus d'une fois abandonné sa femme et ses enfants.

La nommée Augustine Cornil, femme Deroubaix, 37 ans, léguimère, habitant Flers, en voulant traverser la rue du Faubourg de Tournai, a été assez grièvement blessée par le car.

Dans sa séance du 4 juillet 1891, le conseil de guerre de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Vincent, Jules Stéphane, jeune soldat de la classe 1878 de la subdivision de Lille Un an de prison pour non soumission à la loi sur le recrutement.

Ruquios, Amédée Jules, soldat au 73e de ligne, 2 ans de prison pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

Forest, Victor Honoré, soldat au 16e dragons, 3 ans de prison pour désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets qu'il n'a pas pu représenter.

Delcroix, Louis-Joseph, soldat au 15e d'artillerie, inculpé d'acte de désobéissance et d'habilemens à été acquitté.

— Baillet. — On sait que M. Moeneclay, juge au tribunal de Lille, a été nommé juge de paix, à Lillers.

Ce déplacement qui, nul ne l'ignore, doit appeler une démission, fut déclinée de son siège un magistrat que tous ses concitoyens, même ceux qui ne partagent pas ses convictions religieuses et politiques estiment au plus haut degré.

M. Moeneclay fut pendant plus de onze ans le magistrat le plus indépendant, le plus libre, le plus consciencieux que l'on ait pu rencontrer ; sa démission créera un vide qui ne sera pas rempli.

Les justiciables ne veulent pas lui voir déposer la robe sans lui exprimer leurs sentiments de reconnaissance pour les services qu'il a rendus, et de respectueuse estime pour son caractère.

Voici les lettres adressées par M. Moeneclay au procureur général et à M. le ministre de la justice.

Baillet, 28 juin 1891.

« Monsieur le procureur général,

« J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre ci-jointe, le vous prie de la faire parvenir à son excellence monsieur le ministre de la justice.

« Je vous prie, de recevoir, Monsieur le procureur, l'assurance de toute l'estime que vous est due.

« Frédéric MOENECLAY,

« Juge de paix, à Lillers.

Baillet, 28 juin 1891.

« Monsieur le ministre,

« Par décret en date du 25 juin, vous venez de signer ma nomination comme juge de paix du canton de Lillers (Pas-de-Calais).

« Ceux qui m'ont proposé pour ce poste de valent avoir sous les yeux les questionnaires de service auxquels périodiquement nous avons à répondre ; et depuis près de douze ans, je n'ai cessé de répéter que tout déplacement, tout avancement quel que grand qu'il soit être considéré par moi comme une révocation.

« En m'envoyant de Baillet à Lillers, monsieur le ministre, vous avez donc signé cette révocation sous forme d'un déplacement ; c'est ainsi que le décret doit être compris, c'est ainsi que je tiens à en prendre acte.

« Je vous prie de recevoir, monsieur le ministre, l'assurance de toute l'estime que revient à la haute magistrature dont vous êtes revêtu.

« Frédéric MOENECLAY,

« Juge de paix, révoqué. »

Etat-Civile Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 juillet. — Charles Duquenois, rue de Valenciennes, 10, cour Duvrigny. — Marie Landry, rue de l'Épée, 2, cour du grand Vainqueur. — Mathilde Mèrel, rue St-Jean, 24. — Henri Hage, rue des Fossés, 64, cour Despret. — Léon Sauré, rue du Grand-Chemin, cour Coq, 7. — Zoé et Joseph Leblond, rue de Bois, 27. — Joseph Vierge, rue Ste-Elisabeth, 35. — Clément Laéchelle, rue Solferino, maisons Decuyper. — Marceau Barbé, rue Labryère, cour Groutillon. — Lucien Deloigne, rue St-Joseph, 38. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juillet. — Adolphe Legaux, 1 an, rue des Anges, cour Derozon, 5. — Isidore Janssens, 84 ans, journaliste, Houppé-Civil. — Alfred Vanmerbaeghe, 8 mois, rue de la Bedoste, 71. — Marie

Duplony, 1 mois, rue d'Em, 1. — Fernand Delcroix, 20 jours, rue d'Alma, 42. — Philomène Ghobean, 17 ans, soignée, rue Meyerbeer, 37. — Angèle Delcroix. — Romane Vandamme, 37 ans, ménagère, Hôtel Dieu. — Angèle Dubois, 4 mois, rue Pierre-de-Roubaix prolongée, maisons Delautre.

Etat-Civile Wattrelos DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juin. — Jean Baptiste Harvel, rue Royale. — Elina Vanthienen, Nouveaux-Monde. — Alphonse Lepointre, Vieille Place, 27. — Jules Dubus Sarteel. — Marie Imbrecht, rue Audebarde. — Du 29. — Emile Her, Cretinier. — Alexis Wery Touquet. — Du 14 juillet. — Valentine Halluin Sapia Vert. — Jules Renard, rue Chamin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 juin. — Pierre Seynave, 29 ans, 4 mois, tisserand, Sainte-Marguerite. — Du 28. — Marie Spriet, 67 ans, 5 mois, ménagère, Paradis. — Marie Selsse, 21 ans, tisserand, parties Du 14 juillet. — Emile Desbunnet, 4 mois, Ste-Marguerite.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 26 juin. — François Wangermée, domestique, et Clémence Vanoverfelle, servante. — Emile Castel, 28 ans, tisserand, et Hortense Duhamel, 28 ans, tisserande. — Florimond Dupire, 42 ans, et Marie Delerue, 24 ans, sans profession. — Léonard Delerue, 41 ans, tisserand, et Adelle Turpin, 34 ans, ménagère.

ÉPHÉMÉRIDE. — MARDI 5 JUILLET. — *Sainte Philomène.* — 1614. — MORT DE BRANTOME. — Brantôme fut un des hommes les plus distingués de la France au dix-septième siècle. Il a écrit de nombreux ouvrages, et a été un grand maître de la vie à voyager, devint baron de Richemont, gentilhomme de la chambre de Louis XIV, et chambellan du duc d'Alençon. Il a laissé plusieurs volumes de mémoires.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DENIEVE-DUBAR, (Café Mac-Mahon) qui par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Maurice Emile-Augustin DENIEVE, décédé à Roubaix, le 5 juillet 1891, à l'âge de 23 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au CONVOI et SALUT D'ANGE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 6 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, Café Mac-Mahon.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le dimanche 7 juillet 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Louis-Marie BONNAVE, propriétaire, officier-treuxième du corps des sapeurs-pompiers, décédé à Roubaix, le 1er juin 1891, à l'âge de 66 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 6 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François DE-COURCHELLE, époux de Dame Apolline DELELLE, décédé à Roubaix, le 24 mai 1891, dans sa soixante-neuvième année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'obits

PRIMÉRIE ALFRED REBOUX. — Avis GRATUIT dans le Journal de Roubaix (grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix, dans le Courrier de Lille et dans la Gazette de Tourcoing.

Belgique.

Manifestation à Bruxelles

On nous télégraphie de Bruxelles, 4 juillet, soir :

« Une grande démonstration populaire a eu lieu ce soir en faveur de l'extension du droit de suffrage.

« Le cortège, composé de plusieurs milliers de personnes, a parcouru les principales rues, a défilé devant les ministères pour réclamer l'extension du suffrage.

« Le cortège est allé ensuite faire une avation devant l'hôtel de la Chambre des députés, où il y avait une foule de députés progressistes, Janson, promoteur du mouvement. »

La réforme électorale

Le mouvement en faveur de la réforme électorale tend à se propager. Les organisateurs de meetings d'Anvers et de Bruxelles sont en partie composés de députés importants groupes politiques de province qui prendraient, à leur tour, l'initiative de grandes réunions. Ces pourparlers, assure-t-on, ont été très fructueux et d'aboutir à Charleroi. Après cela viendrait Verviers, Gand, Liège, Mons, etc.

Les écoles officielles

Le correspondant bruxellois du Journal de Lille écrit que M. le ministre de l'éducation, écrit ce qui suit dans sa dernière lettre :

« Dans une partie du pays, les écoles officielles sont délaissées ; dans d'autres elles ont perdu la moitié de leur fréquentation.

« Les uns délaissent, les autres à moitié vide, telle est donc la situation des écoles officielles en Belgique. »

Terrible incendie à Flessingue

Une lettre d'Anvers annonce qu'un immense incendie a éclaté vendredi à Flessingue, port de guerre du royaume de Hollande, à l'embouchure de l'Escaut. Les chantiers de construction de navires de la Compagnie de l'Escaut ont été presque entièrement détruits. Les pertes sont évaluées à plus de 1 million de francs.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs feuilles circulaires et Réglementaires à la maison Alfred Rebox, (rue Neuve 17, où droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

FAITS DIVERS

— Un prêtre allant porter les derniers sacrements à un mourant était grossièrement insulté par un radical, en traversant la place de la Halle, vis-à-vis le café Chabaut, à Gambai.

L'humble ecclésiastique ne répondit pas à ces injures et se contenta de prier son insulteur de le laisser passer. Mais le radical se précipita sur le prêtre et lui porta plusieurs coups de couteau. On accourut aux cris de la victime et on parvint à l'arracher à la rage de l'assassin. Transporté à l'hôpital général, le prêtre est mort quelques heures après.

Quant au meurtrier, il se promenait tranquillement, deux heures après son crime, disant à ceux qui voulaient l'entendre qu'il ne regretait pas ce qu'il avait fait.

— On écrit de Beaune, 3 juillet :

« Hier, vers dix heures du matin, un garde-barrière a trouvé sur la voie ferrée de Paris à Lyon, entre Prieisy et Gorgolieu, le cadavre d'un inconnu, vêtu seulement d'une chemise et d'un pantalon. Le malheureux avait la tête fracassée. Sa ceinture pleine d'or s'était ouverte et les pièces jonchaient le sol. On en a ramassé pour plus de 12,000 francs.

— On suppose que cet inconnu, porteur d'un billet de Paris à Naples, aura voulu rattraper le train en marche au sortir de la gare de Nuits, et qu'ayant mal pris

son élan il sera tombé sous les roues et aura été écrasé.

« Son identité n'a pu être établie. »

— Le train de Genève, n° 210, arrivait à la gare des Brotteaux, lorsqu'une femme, franchissant la barrière, s'élança sur la voie et sembla attendre que la locomotive fût passée ; le constat des symptômes fort encourageants : les reins et les lombes ne sont pas atteints, et contiennent à fonctionner ; le foie est lacéré ; les grands nerfs qui vont de l'épine dorsale aux extrémités inférieures sont gravement blessés, ce qui cause au malade de vives douleurs aux pieds ; l'estomac conserve la nourriture ; le président reprend lentement ses forces, et un prélèvement de 12 millions sur les excédents du budget, quand elle se déclarera.

Washington, 4 juillet, 10 h. L'état du président Garfield a subi une légère amélioration.

Washington, 4 juillet. Le bulletin de midi ne recense aucun changement matériel dans l'état du président. Le docteur Agnew, éminent chirurgien, appelé pour examiner le blessé, regarde son état comme donnant de l'espoir ; il constate des symptômes fort encourageants : les reins et les lombes ne sont pas atteints, et contiennent à fonctionner ; le foie est lacéré ; les grands nerfs qui vont de l'épine dorsale aux extrémités inférieures sont gravement blessés, ce qui cause au malade de vives douleurs aux pieds ; l'estomac conserve la nourriture ; le président reprend lentement ses forces, et un prélèvement de 12 millions sur les excédents du budget, quand elle se déclarera.

Washington, 4 juillet. Le bulletin de midi et demi constate peu de changement depuis le bulletin précédent. M. Garfield se plaint beaucoup moins de douleurs aux extrémités. Quelques vomissements se produisent. La température de la respiration 24°. M. Garfield vient d'envoyer une dépêche un peu défavorable.

Washington, 4 juillet. Aucun changement matériel dans la situation du président depuis midi et demi. Le docteur Agnew déclare que les indications de la nuit, le malade s'est plaint plusieurs fois de douleurs au pied. Les symptômes de nature sont satisfaisants. Poulx, 108. Température du corps, 99,4.

Florence, 4 juillet. Le ministre des Etats-Unis, actuellement ici, a écrit au président Garfield, par un télégramme exprimant l'attente de l'indignation soulevée par l'attentat, en même temps que les vœux du Président pour le rétablissement de M. Garfield.

Voici deux lettres que l'on a trouvées sur l'assassin du président Garfield :

A LA MAISON BLANCHE

« La fin tragique du président était une triste nécessité, mais elle unira le parti républicain et la République. La vie d'un homme est de peu de valeur. Pendant la guerre, des milliers de braves garçons sont tombés sans une larme.

« Je presume que le Président était un chrétien et qu'il sera plus heureux dans le paradis qu'il n'est ici. M. Garfield n'a rien fait de mal, et je suis sûr qu'il sera plus heureux de se séparer de son mari par cette voie que par une mort violente, au reste, je n'ai aucun motif d'en vouloir au Président, sa mort était une nécessité politique. »

Je suis avocat, théologien, politicien ; je suis le *steward* des *staircases* c'est-à-dire que dans les rues, les membres du parti de l'Union sont en train de se battre, et le reste des nôtres, à New-York, pendant le scrutin. Je m'achemine vers la potence. »

L'autre est adressée au général Sherman :

« Je viens de tuer le Président. J'ai tiré sur lui plusieurs coups parce que j'ai voulu qu'il ne soit plus possible de sa mort être une nécessité politique. Je suis avocat, théologien, politicien ; je suis le *steward* des *staircases*.

« J'étais avec le général Grant et les nôtres à New-York pendant le scrutin je vais en prison. Mettez-vous à la tête de vos troupes, priez, et rangez-vous autour de ma prison. »

— Charles GUITREAU.

Une note insérée aujourd'hui à l'Officiel dit que la première femme qui a tenté de diriger contre le président de la République des Etats-Unis, notre ministre des affaires étrangères a envoyé un télégramme au cabinet après de M. le chargé d'affaires des Etats-Unis à Paris, pour lui exprimer ses sentiments de condoléances et ceux du gouvernement de la République. Le télégramme est daté de New-York, pour le chargé de porter à Mme Garfield l'expression de la douleur que le peuple français éprouve à la mort du président et du gouvernement de la République française. Il a invité également notre représentant à se rendre, après l'arrivée des membres du gouvernement des Etats-Unis, l'interprète de la vive et profonde émotion que ce triste attentat a causée dans la France entière.

L'assassinat du président Garfield au Parlement anglais

Londres, 4 juillet, 8 h. soir.

A la Chambre des communes, M. Gladstone a dit que les dernières nouvelles de l'état du président Garfield sont moins favorables.

L'INSURRECTION ALGERIENNE

La Goulette, 4 juillet.

Le bataillon du 92e parti hier soir de Manouba, est arrivé ce matin à cinq heures à la Goulette.

Il y avait envoyé au devant du bataillon sa musique qui a joué un air français.

Au moment du défilé le feu a applaudi à la bonne tenue de nos soldats.

Le bataillon a été dirigé par la Goulette à été sauté par 7 coups de canon.

Les soldats ont formés faisceaux derrière l'Arche-Justice ; d'où l'embarquement a commencé.

A 6 heures et demie 14 chalands quittèrent la Goulette et se dirigèrent vers le port de la Sarthe, mouillée à 3 kilomètres de là.

L'ambassade ottomane a reçu de la Sublime Porte le télégramme suivant qu'il nous prie d'insérer.

Plusieurs journaux français, à l'occasion des trahisards, cherchent à nous faire retomber la responsabilité jusqu'à la S. Porte.

Une telle accusation n'est rien moins que fondée.

L'action du gouvernement impérial à Tripoli ne comporte guère l'interprétation qu'on semble vouloir reprocher dans le public européen.

Les mesures qu'il a cru devoir prendre dans ce viatique sont, des mesures purement administratives et locales et ne tendent qu'à la sauvegarde de l'ordre intérieur.

Madrid, 4 juillet.

D'après une lettre d'Oran, du 30 juin, publiée par le *Liberator*, les chantiers de la station de Sétif auraient été brûlés par les Arabes. Le Madjar aurait été abandonné par la compagnie franco-algérienne, par crainte de nouveaux événements.

Quelques E-pagnoles, enlevées par Bou-Amena, auraient été trouvées assassinées.

L'assassinat du capitaine Mattei

Tunis, 4 juillet.

Le capitaine Mattei était parti par le ministre de la guerre. Il devait partir de la France. Il avait demandé de participer à l'expédition de Tunisie et avait fait beaucoup de démarches dans ce but.

Il était attaché à l'état-major du général Morand et passait pour un des officiers les plus instruits de l'armée. Il était en France comme aide de camp du général Miribel.

Le général Morand prévint, pendant la nuit, M. Roustan, qui est parti pour la Manouba à 5 heures.

Il paraît que la fusillade qui eut lieu hier soir, à la suite de l'assassinat, a été le fait des soldats administratifs. Elle eut lieu dans l'obscurité, sans ordre et d'une façon irrégulière.

Quant aux causes de l'assassinat, on avait soupçonné de prime abord un marchand, installé près du camp, à qui Mattei avait interdit la vente de l'absinthe ; mais il est plus probable d'après les premiers avis, que le meurtrier est un Arabe fanatique.

Le marchand s'est constitué lui-même prisonnier dès qu'il a connu les soupçons qui pesaient sur lui.

On a trouvé les traces de trois balles : un des coups du fusil est probablement chargé de deux balles, il y a eu deux coups, séparés par un intervalle de quatre à cinq secondes.

Le premier ne toucha personne. Le second tua le capitaine Mattei, qui, atteint en pleine poitrine, s'affaissa subitement sans pousser un cri.

Nominations de chefs de corps d'armée

Paris, 4 juillet.

Un décret en date de ce jour nomme :

Le général Sausser, commandant du 19e corps à Alger, en remplacement du général Osmond, mis en disponibilité.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal Officiel d'aujourd'hui.

Loi relative à l'augmentation des croix et médailles à distribuer à l'occasion des opérations militaires en Tunisie et en Algérie.

Loi relative à la substitution du brocand aux médailles de la Légion d'honneur pour la chauxure des troupes à pied.

Rapport au Président de la République sur les opérations, en 1890, de la caisse des offrandes nationales.

Décret portant nominations dans la magistrature coloniale.

Décret portant promotions dans le personnel administratif des directions de travaux.

Décret fixant à 20 p. 100 la tare légale sur les huiles et les essences de pétrole et de schiste importées dans des fûts dits à pétrole.

Décret relatif à l'importation de certaines marchandises le bureau des douanes de Paris à Lyon, entre Prieisy et Gorgolieu, le cadavre d'un inconnu, vêtu seulement d'une chemise et d'un pantalon. Le malheureux avait la tête fracassée. Sa ceinture pleine d'or s'était ouverte et les pièces jonchaient le sol. On en a ramassé pour plus de 12,000 francs.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

Dépêches Télégraphiques (Service particulier)

L'ASSASSINAT DE M. GARFIELD

Les dernières nouvelles de M. Garfield que l'on avait aujourd'hui à la Légation des Etats-Unis à Paris, étaient ainsi conçues :

L'état du Président Garfield, ce dimanche soir, n'était pas aussi favorable.

Washington, 4 juillet, 8 h. matin.

Aucun changement n'est survenu dans l'état du Président Garfield.

Il a eu pendant la nuit, quelques courts intervalles de sommeil.

Washington, 4 juillet, 10 h. L'état du président Garfield a subi une légère amélioration.

Washington, 4 juillet. Le bulletin de midi ne recense aucun changement matériel dans l'état du président. Le docteur Agnew, éminent chirurgien, appelé pour examiner le blessé, regarde son état comme donnant de l'espoir ; il constate des symptômes fort encourageants : les reins et les lombes ne sont pas atteints, et contiennent à fonctionner ; le foie est lacéré ; les grands nerfs qui vont de l'épine dorsale aux extrémités inférieures sont gravement blessés, ce qui cause au malade de vives douleurs aux pieds ; l'estomac conserve la nourriture ; le président reprend lentement ses forces, et un prélèvement de 12 millions sur les excédents du budget, quand elle se déclarera.

Washington, 4 juillet. Le bulletin de midi et demi constate peu de changement depuis le bulletin précédent. M. Garfield se plaint beaucoup moins de douleurs aux extrémités. Quelques vomissements se produisent. La température de la respiration 24°. M. Garfield vient d'envoyer une dépêche un peu défavorable.

Washington, 4 juillet. Aucun changement matériel dans la situation du président depuis midi et demi. Le docteur Agnew déclare que les indications de la nuit, le malade s'est plaint plusieurs fois de douleurs au pied. Les symptômes de nature sont satisfaisants. Poulx, 108. Température du corps, 99,4.

Florence, 4 juillet. Le ministre des Etats-Unis, actuellement ici, a écrit au président Garfield, par un télégramme exprimant l'attente de l'indignation soulevée par l'attentat, en même temps que les vœux du Président pour le rétablissement de M. Garfield.

Voici deux lettres que l'on a trouvées sur l'assassin du président Garfield :

A LA MAISON BLANCHE

« La fin tragique du président était une triste nécessité, mais elle unira le parti républicain et la République. La vie d'un homme est de peu de valeur. Pendant la guerre, des milliers de braves garçons sont tombés sans une larme.

« Je presume que le Président était un chrétien et qu'il sera plus heureux dans le paradis qu'il n'est ici. M. Garfield n'a rien fait de mal, et je suis sûr qu'il sera plus heureux de se séparer de son mari par cette voie que par une mort violente, au reste, je n'ai aucun motif d'en vouloir au Président, sa mort était une nécessité politique. »

Je suis avocat, théologien, politicien ; je suis le *steward* des *staircases* c'est-à-dire que dans les rues, les membres du parti de l'Union sont en train de se battre, et le reste des nôtres, à New-York, pendant le scrutin. Je m'achemine vers la potence. »

L'autre est adressée au général Sherman :

« Je viens de tuer le Président. J'ai tiré sur lui plusieurs coups parce que j'ai voulu qu'il ne soit plus possible de sa mort être une nécessité politique. Je suis avocat, théologien, politicien ; je suis le *steward* des *staircases*.

« J'étais avec le général Grant et les nôtres à New-York pendant le scrutin je vais en prison. Mettez-vous à la tête de vos troupes, priez, et rangez-vous autour de ma prison. »

— Charles GUITREAU.

Une note insérée aujourd'hui à l'Officiel dit que la première femme qui a tenté de diriger contre le président de la République des Etats-Unis, notre ministre des affaires étrangères a envoyé un télégramme au cabinet après de M. le chargé d'affaires des Etats-Unis à Paris, pour lui exprimer ses sentiments de condoléances et ceux du gouvernement de la République. Le télégramme est daté de New-York, pour le chargé de porter à Mme Garfield l'expression de la douleur que le peuple français éprouve à la mort du président et du gouvernement de la République française. Il a invité également notre représentant à se rendre, après l'arrivée des membres du gouvernement des Etats-Unis, l'interprète de la vive et profonde émotion que ce triste attentat a causée dans la France entière.

L'assassinat du président Garfield au Parlement anglais

Londres, 4 juillet, 8 h. soir.

A la Chambre des communes, M. Gladstone a dit que les dernières nouvelles de l'état du président Garfield sont moins favorables.

L'INSURRECTION ALGERIENNE

La Goulette, 4 juillet.

Le bataillon du 92e parti hier soir de Manouba, est arrivé ce matin à cinq heures à la Goulette.

Il y avait envoyé au devant du bataillon sa musique qui a joué un air français.

Au moment du défilé le feu a applaudi à la bonne tenue de nos soldats.

Le bataillon a été dirigé par la Goulette à été sauté par 7 coups de canon.

Les soldats ont formés faisceaux derrière l'Arche-Justice ; d'où l'embarquement a commencé.

A 6 heures et demie 14 chalands quittèrent la Goulette et se dirigèrent vers le port de la Sarthe, mouillée à 3 kilomètres de là.

L'ambassade ottomane a reçu de la Sublime Porte le télégramme suivant qu'il nous prie d'insérer.

Plusieurs journaux français, à l'occasion des trahisards, cherchent à nous faire retomber la responsabilité jusqu'à la S. Porte.

Une telle accusation n'est rien moins que fondée.

L'action du gouvernement impérial à Tripoli ne comporte guère l'interprétation qu'on semble vouloir reprocher dans le public européen.

Les mesures qu'il a cru devoir prendre dans ce viatique sont, des mesures purement administratives et locales et ne tendent qu'à la sauvegarde de l'ordre intérieur.

Madrid, 4 juillet.

D'après une lettre d'Oran, du 30 juin, publiée par le *Liberator*, les chantiers de la station de Sétif auraient été brûlés par les Arabes. Le Madjar aurait été abandonné par la compagnie franco-algérienne, par crainte de nouveaux événements.

Quelques E-pagnoles, enlevées par Bou-Amena, auraient été trouvées assassinées.

L'assassinat du capitaine Mattei

Tunis, 4 juillet.

Le capitaine Mattei était parti par le ministre de la guerre. Il devait partir de la France. Il avait demandé de participer à l'expédition de Tunisie et avait fait beaucoup de démarches dans ce but.

Il était attaché à l'état-major du général Morand et passait pour un des officiers les plus instruits de l'armée. Il était en France comme aide de camp du général Miribel.

Le général Morand prévint, pendant la nuit, M. Roustan, qui est parti pour la Manouba à 5 heures.

Il paraît que la fusillade qui eut lieu hier soir, à la suite de l'assassinat, a été le fait des soldats administratifs. Elle eut lieu dans l'obscurité, sans ordre et d'une façon irrégulière.

Quant aux causes de l'assassinat, on avait soupçonné de prime abord un marchand, installé près du camp, à qui Mattei avait interdit la vente de l'absinthe ; mais il est plus probable d'après les premiers avis, que le meurtrier est un Arabe fanatique.

Le marchand s'est constitué lui-même prisonnier dès qu'il a connu les soupçons qui pesaient sur lui.

On a trouvé les traces de trois balles : un des coups du fusil est probablement chargé de deux balles, il y a eu deux coups, séparés par un intervalle de quatre à cinq secondes.

Le premier ne toucha personne. Le second tua le capitaine Mattei, qui, atteint en pleine poitrine, s'affaissa subitement sans pousser un cri.

Nominations de chefs de corps d'armée

Paris, 4 juillet.

Un décret en date de ce jour nomme :

Le général Sausser, commandant du 19e corps à Alger, en remplacement du général Osmond, mis en disponibilité.

LA SÉANCE

(Service télégraphique particulier)

Séance du 5 juillet

Présidence de M. LEON SAY

LA SÉANCE

A deux heures, lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après quelques rectifications demandées par MM. Sainéve et Ribière.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

Le projet de loi est adopté par 355 voix contre 105.

Sur l'article 3, M. BARAGNON propose l'adoption d'un amendement au paragraphe 2, modifiant la commission scolaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 5 juillet

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

BRUTS DE COULOIRS

On annonce que dans un rétiné du conseil des ministres qui a été tenu ce matin, il a été décidé que l'administration de l'Algérie serait confiée au général Sausser.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte le projet de loi sur les brevets d'invention.

Elle adopte ensuite par 352 voix contre 30 le projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur et des cultes sur l'exercice 1891, d'un crédit extraordinaire de 500,000 francs pour la célébration de la Fête du 14 juillet 1891.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses de l'exercice 1892.

Marché de Courmoulin du 4 juillet

Prix par hectolitre : Froment blanc, 21 22 23 ; Froment roux, 20 21 22 ; Seigle, 16 17 18 ; Avoine, 10 11 12. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 6 7 8 ; Pommes de terre rouges, 5 6 7 ; Haricots, 12 13 14 ; Lentilles, 15 16 17.

HUILES GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 65 66 67 ; Huile de lin, les 100 kilos, 61 62 63. Graine de colza indigène et étrangère, 40 41 42 ; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 20 21 22 ; tourteaux de colza, les 100 kilos, 20 21 22 ; tourteaux de lin, les 100 kilos, 20 21 22 ; tourteaux de chanvre, 13 14 15.

Avis important

Les annonces légales et judiciaires de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du Journal de Roubaix, sont reproduites gratuitement dans l'édition de cinq centimes et dans la Gazette de Tourcoing.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 2 juillet 1891.

La Bourse s'est spécialement occupée cette semaine de la liquidation des cours de travail même elle a surtout eu en vue

l'importance des Capiteux dont elle pouvait disposer. Sous l'influence de préoccupations le 5/0 a rétrogradé à 119. 15 ; L'amortissable ancien fait 87. 80 coupon trimestriel détaché. L'italien n'a pas pu donner le cours de 91.

On est à 500 sur la Banque de France. Le dividende du 1er semestre a été de 115 francs. La Banque de Paris fait 1340. Le crédit mobilier est en vive demande à 950.

Le crédit foncier a une attitude très vigoureuse de 1775 à 1798. Le chiffre des prêts consentis augmente chaque semaine. Au dernier conseil, il en a été autorisés pour 11,800,000 francs. Les obligations communales 4 0/0 se placent très vite et fournissent des ressources auxquelles se joignent les versements effectués sur les obligations de 1877 et 1879. On est aux environs de 730 sur le crédit foncier et agricole d'Algérie.

On a parlé de projets de fusion entre la société des magasins généraux de France et l'Indrie et une autre compagnie de même nature. Ces bruits sont formellement démentis. Les actions sont à 685 et 690.

Sur le marché du comptant on s'occupe des actions de la Société générale de fabrication d'Indrie et une autre compagnie de même nature. Les principales déductions de l'impôt de 3 avril au 28 juin, la société a en caisse en moyenne 40,544 francs par jour, soit en tout 3,121,906 fr. 90.

La société nationale d'exploitation des mines obtient des résultats importants dans ses travaux. Les principales déductions de l'impôt de 3 avril au 28 juin, la société a en caisse en moyenne 40,544 francs par jour, soit en tout 3,121,906 fr. 90.

Les actions de la Banque nationale sont très fermes à 785. Nous avons tout lieu de croire qu'avant peu il se produira un nouveau mouvement en avant sur cette valeur. La Banque nationale se trouve, en effet, participer à plusieurs affaires importantes, qui sont en cours d'exécution et qui promettent d'être lucratives.

La compagnie franco-algérienne est aux environs de 510. Nous ne croyons pas que les actions de cette société soient à vendre aux environs de 510. Les derniers événements d'Algérie doivent favoriser le développement d'agrandir la sphère de son activité.

La Banque de Prêts à l'industrie occupe un très bon placement sur le marché depuis l'augmentation du capital social.

Des transactions suivies ont lieu sur ce titre aux environs de 610. Les obligations de cette société ont été cotées à 100. L'actif net est très recherché par l'épargne.

Le Crédit de France, précédemment Société générale française de crédit voit coter ses actions anciennes à 720 et les nouvelles à 710. La parité ne doit pas tarder à s'établir à ces prix, le titre coûte net de 460 à 470 francs.

Le Crédit général français est fort demandé à 835,75. On a même fait 850 et les cours se tardera pas à être repris. Le mouvement de hausse est en effet, ce qui n'a pas lieu sur les bénéfices importants réalisés depuis le commencement de l'exercice.

L'Action de Suez est à 1805.

Lyon 1832,50.

Midi 1332,50.

La Banque Hypothécaire de France

FRANCE dont le capital est de 100 millions de francs, a réalisé actuellement cent millions de francs de bénéfices sur son hypothèque. Les obligations de cette Société, rapportant 20 fr., et remboursables à 800 fr., sont délivrées au prix net de 485 francs.

A Paris : au siège de la Banque hypothécaire de France, 4, rue de la Paix ; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial ; — à la Société de Dépôts et de Comptes courants ; au Crédit Lyonnais ; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial de Paris ; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas ; — à la Banque d'Escompte de Paris,

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER à toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus. 4371

Savez les enfants

une délicate farine de Santé, dite :

REVALÉSICIERE

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritan des femmes et des enfants de Paris, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potassium et caséine — les éléments indispensables au sang